



Faute Technique et Absence de Licence

Chères licenciées, Chers licenciés, Chers Parents,

1) Le club vous informe par la présente note qu'au cours de la saison 2019-2020, **toute faute technique, disqualifiante avec ou sans rapport sera à la charge de la personne sanctionnée.**

De plus, le comité directeur se réserve le droit de suspendre le joueur ou la joueuse recevable jusqu'au règlement de la somme due.

2) **Tout joueur ne présentant pas sa licence pour un match, sera redevable de la somme à payer à la Fédération Française de Basket-ball.**

A titre indicatif, voici ci-dessous les tarifs appliqués par la Fédération Française de Basket-Ball :

Faute Technique ou Faute Disqualifiante sans rapport	1ère (sursis)	gratuite
	2ème	50 €
	3ème (+ 1 journée de suspension)	100 €
	4ème (+ 2 journées de suspension)	150 €
	au delà de la 4ème	300 €
Faute Disqualifiante avec Rapport		150 €
Ouverture d'un dossier de Discipline		150 €
Non présentant de la licence au match ou licence invalide		15 €